

## GUIDE D'ORIENTATION

### VERS UN PARCOURS ADAPTÉ SELON LE PROFIL DU CANDIDAT

#### LE PROFESSEUR DE THÉÂTRE, UN « ARTISTE PÉDAGOGUE »

Le professeur de théâtre est avant tout un artiste maîtrisant les compétences de la pratique de son art.

L'articulation de la pratique artistique et de la pratique de pédagogue est essentielle.

On ne peut pas enseigner sans pratiquer soi-même. Il y a dans l'art dramatique une dimension technique et sensible qui impose de s'y confronter avant d'en envisager la transmission. C'est pour cela que l'on qualifie le professeur de théâtre d'artiste-pédagogue.

Ainsi, la connaissance des données physiques et physiologique mises en jeu dans la pratique théâtrale, tout comme les éléments techniques et les différentes expressions artistiques sont des prérequis indispensables au professeur de théâtre.

Par ailleurs, l'artiste pédagogue se doit d'être ouvert aux autres arts et curieux de toutes les formes d'écritures, d'esthétiques, de technologies qui font et transforment le théâtre d'aujourd'hui.

#### COMMENT CHOISIR SA VOIE D'ACCÈS ?

Il existe 2 voies d'accès pour obtenir le Diplôme d'État de professeur de théâtre : la formation et la VAE

Chacun de ces parcours correspond à des profils et à des prérequis spécifiques.

Pour choisir la voie d'accès la plus adaptée, le candidat doit prendre le temps de la réflexion nécessaire à l'observation de son parcours et de ses expériences en tant qu'artiste et en tant que pédagogue, afin d'établir un état des lieux de ses compétences actuelles considérées acquises, en cours d'acquisitions ou à acquérir.

Il ne s'agit pas simplement de prérequis auxquels il faut répondre et justifier administrativement mais bien d'un retour sur sa pratique pour définir le parcours le plus adapté en réponse à ses besoins.

Dans un premier temps, il est donc indispensable de consulter le référentiel d'activités et de certification qui décline et précise l'ensemble des compétences et savoirs attendus et visés par le diplôme.

La lecture approfondie du référentiel est donc l'étape incontournable au choix du parcours.

Selon le positionnement du candidat face à ce référentiel, un parcours sera privilégié.

> Soit le candidat estime avoir acquis toutes les compétences et savoirs attendus, grâce à une expérience multiple en tant qu'artiste-pédagogue avec des publics de tous les niveaux, dans des cadres et des contextes variés.

Dans ce cas, il peut envisager le parcours de Validation des Acquis de l'Expérience.

> Soit le candidat estime avoir acquis certaines des compétences visées et constate qu'il lui reste encore des compétences et des savoirs à consolider, il souhaite confronter sa pratique, confirmer et développer des outils, renouveler des ressources.

Dans ce cas, un parcours de formation initiale ou continue est à envisager.

Une fois ce premier état des lieux effectué, les candidats peuvent se renseigner sur le parcours qui leur convient en observant les prérequis administratifs demandés. Toutes les informations sur les parcours et les conditions d'accès spécifiques sont téléchargeables sur ce site, dans le Kiosque à pdf.

Si les candidats ont des difficultés à se positionner sur une voie d'accès, ils peuvent se renseigner et faire la demande d'un rendez-vous d'orientation. Cet entretien permet au candidat d'être orienté et conseillé sur les voies d'obtention du diplôme, répondant à leurs besoins et correspondant à leur parcours professionnel.